

## EDITO

Ce flash infos est destiné aux maîtres d'ouvrage, son objectif étant de **vous informer et vous accompagner** sur les métiers des courants faibles. En effet, les évolutions technologiques liées entre autre aux numériques mais aussi aux évolutions des normes qui demandent **une expertise de plus en plus pointue**.

Nos **sociétés spécialisées dans ces domaines** vous accompagnent sur des missions "d'assistance maîtrise d'ouvrage", l'objectif étant de vous apporter une "veille technologique" assurant ainsi des réalisations pérennes sur ces métiers en constante évolution.

Régulièrement, vous recevrez un flash infos dont le **contenu sera en phase avec l'actualité de nos métiers**. Nous aborderons **les normes** mais **aussi les solutions technologiques** proposées par les fabricants.

Nos sociétés sont neutres et vous assurent ainsi une analyse objective, notre philosophie et notre force étant:

**IMPARTIALITE – NEUTRALITE – CONFIDENTIALITE.**

## VIDEOPROTECTION

**Formalités administratives à accomplir avant d'installer des caméras dans un lieu ouvert ou non au public.**

Autorisation préfectorale ou déclaration à la CNIL ?

Voie publique (rue)	Préfecture
Lieux ouverts au public (Commerces, banques, gares, etc.).	Préfecture
Lieux non ouverts au public (zones réservées au personnel, etc.).	CNIL
Etablissements scolaires (abords)	Préfecture
Etablissements scolaires (intérieur)	CNIL
Lieux communs ouverts au public dans un immeuble d'habitation	Préfecture
Lieux communs non ouverts au public dans un immeuble d'habitation	CNIL
Domicile personnel	-
Domicile personnel avec des salariés	CNIL

### Normes techniques :

C'est l'arrêté du 3 août 2007 définissant les normes techniques des systèmes de vidéoprotection qui établit les règles à appliquer.



## TELEDISTRIBUTION

Une installation est décomposée en 4 parties :

**Groupe d'antennes :** matériel de réception fixé à l'extérieur.

**Tête de réseau :** traitement des signaux avant distribution dont la séparation se caractérise par le PI.

**Distribution :** matériel et câblage en partie commune, entre PI et BRU.

**Partie privative :** câblage et prise dans le logement dont la séparation est caractérisée par la BRU.

## VOS CONTACTS

### RSAT CONSULT

Tél. : 09.61.68.02.59 - [www.rsatconsult.com](http://www.rsatconsult.com)

ILE DE FRANCE – NORMANDIE :

Pascal BOURGADE

RHONE-ALPES :

Eric GESBERT

### CF CONSULT

Tél. : 02.98.96.90.76 - [www.cfconsult.fr](http://www.cfconsult.fr)

BRETAGNE – CENTRE – PAYS DE LOIRE :

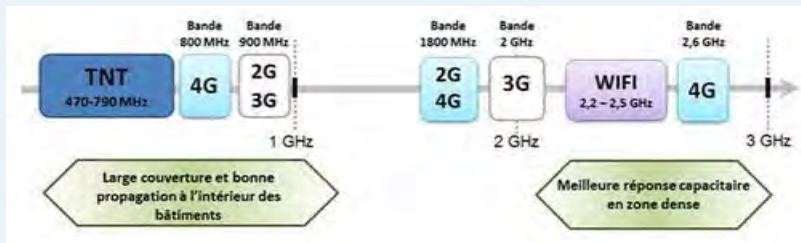
Alain VIDAILLAC

## LE GSM 4G

### Le déploiement de la 4G et ses conséquences sur la réception audiovisuel :

La bande audiovisuel TNT était de 470MHz à 860MHz, cependant Pour déployer la 4G en France métropolitaine, la bande audiovisuel TNT a été réduite à 790MHz, de ce fait les opérateurs utilisent Plusieurs bandes de fréquence :

- La bande de fréquence pour GSM : 800 MHz / 1800 MHz / 2600 MHz



La bande de fréquence 800 MHz, utilisée hors des zones denses correspond à la limite haute des fréquences réservées pour la télévision. La puissance des signaux émis pour la 4G et l'effet de certains émetteurs TV favorisent les perturbations sur les chaînes TNT. Des systèmes de filtrages existent permettant de réduire ses perturbations. Il est conseillé sur les installations neuves ou travaux de maintenance la pause de filtrage 4G.

## INTERPHONIE

### Les différentes technologies :

**Le BUS :** communication entre combiné et platine de rue par fil 1 paire ou 2 paires selon les marques.

**L'IP :** protocole de communication informatique entre combiné, platine de rue et administrateur.  
Nécessité d'avoir un câblage blindé 4 paires torsadées.

**Le GSM :** communication entre platine de rue et téléphone de l'utilisateur par opérateur GSM (à définir selon la qualité de réception sur le lieu)  
Un abonnement GSM par platine de rue.

**Le BUS-GSM :** câblage de type BUS mais avec la pose d'une centrale GSM pour une programmation à distance.  
Un abonnement GSM par bâtiment.



## DATE A RETENIR

### PROCHAIN CONGRES HLM :

A Lyon,  
du 23 au 25 septembre 2014

## LEXIQUE

**PI :** Point d'Interface

**BRU :** Borne Raccordement Usager

**TDR :** Tête de Réseau

## NOS RAYONS D'ACTION

ILE DE FRANCE

BRETAGNE

PAYS DE LOIRE

CENTRE

RHONE ALPES

